

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 février 2019, a adopté le premier projet de résolution modifiant la résolution CA13 240403 autorisant la construction d'un complexe à bureaux sur un site composé des lots numéros 1 340 640, 1 340 653, 1 340 656, 1 340 657 et 1 341 342 situés en bordure des rues De Bleury, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, ainsi que de démolir les bâtiments portant les numéros 1190, 1238 et 1250, rue Jeanne-Mance afin de remplacer les plans annexés – pp 397 (dossier 1197303001);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation **Dossier: 1197303002** **Date: 11 février 2019**

Zone(s) visée(s)
 Zones contiguës
 Limite arrondissement de Ville-Marie

Ville-Marie
Montréal

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 février 2019, à compter de 17 h 30, à la salle Quartier des Spectacles située au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.
4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie